

Journée mondiale des zones humides 2001

Les zones humides - un univers à découvrir!

Depuis quelques années, l'attitude vis-à-vis des zones humides a bien changé et, en conséquence, des progrès considérables ont été accomplis vers une véritable reconnaissance des importantes fonctions et valeurs des zones humides dans le monde entier.

Mais il y a encore beaucoup à faire, à tous les niveaux de la société, pour que les décideurs et le public aient davantage conscience de l'importance des zones humides pour la conservation de la diversité biologique et le bien-être de l'homme.

La Journée mondiale des zones humides 2001 est une occasion idéale de découvrir les fonctions et les valeurs concrètes des zones humides dans votre pays et même, si possible, dans les cycles planétaires du climat et de l'eau.

Comme point de départ de cette activité, le Bureau Ramsar a publié des notes d'information sur les fonctions et valeurs des zones humides qui pourraient vous aider à produire du matériel d'information pertinent sur les zones humides de votre pays.

Dans l'hémisphère nord, le 2 février se trouve en pleine période scolaire. L'école, avec les médias, est sans doute le véhicule le plus efficace pour toucher de très larges secteurs de la population.

Dans l'hémisphère sud, les écoliers de nombreux pays sont en vacances d'été mais les zones humides sont au comble de leur splendeur, un moment rêvé pour mettre en évidence leurs valeurs et leurs fonctions, sans parler de leur beauté, au moyen d'activités de plein air et par l'intermédiaire des médias.

30 ans passés à vous aider à prendre soin de vos zones humides !

Le 2 février 2001 nous fêterons trente ans d'efforts et de progrès accomplis par la Convention sur les zones humides. Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux zones humides, dans le monde entier, sont invités à célébrer cet anniversaire à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.

Les autorités administratives Ramsar de chaque pays et la communauté des zones humides au sens large sont invitées à se concentrer sur les efforts accomplis, sur les obstacles rencontrés et sur la mise en œuvre des trois principaux engagements pris par les pays qui ont adhéré à la Convention:

Engagement N° 1

Inscrire des sites sur la Liste des zones humides d'importance internationale et veiller à leur gestion appropriée. En juillet 2000 les 122 Parties contractantes à la Convention de Ramsar avaient inscrit 1029 sites sur la Liste de Ramsar, soit une superficie de près de 80 millions d'hectares.

- *Combien y a-t-il de sites Ramsar dans votre pays? Sont-ils bien gérés? Sont-ils confrontés à des menaces particulières? Le public sait-il qu'il s'agit de sites Ramsar et ce que cela signifie?*

- *Y a-t-il d'autres zones humides dans votre pays qui mériteraient d'être inscrites sur la Liste de Ramsar?*

Pour d'autres informations, nous vous conseillons de consulter le *Cadre stratégique et Lignes directrices pour l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* adoptés par la Conférence des Parties en 1999 et publiés dans le Manuel Ramsar N° 7.

Engagement N° 2

Veiller à l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides du pays. Pour ce faire, la Convention encourage les Parties à élaborer et appliquer des politiques nationales pour les zones humides ou des instruments équivalents. De nombreuses Parties contractantes l'ont déjà fait.

- *Votre pays dispose-t-il d'une politique nationale pour les zones humides ou d'un instrument équivalent? Si tel est le cas, cette politique est-elle intégralement mise en œuvre? Sinon, est-il possible d'en élaborer une? Les Manuels Ramsar N° 1 à N° 6 portent sur la mise en œuvre du concept d'«utilisation rationnelle».*

Engagement N° 3

Coopération internationale. La Convention oblige les pays membres à coopérer «dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une Partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs Parties contractantes». Le Manuel Ramsar N° 9 est consacré aux *Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar*, adoptées par la Conférence des Parties en 1999. Ces Lignes directrices comprennent des questions relatives à l'assistance internationale en vue d'appliquer la Convention.

- *Votre pays coopère-t-il avec ses voisins et avec d'autres pays à l'application de la Convention? Cette coopération pourrait-elle être renforcée?*

Le Bureau Ramsar serait heureux de fournir des exemplaires des ouvrages mentionnés dans la présente brochure ainsi que des exemplaires des autocollants «Journée mondiale des zones humides», d'un nouvel autocollant produit pour le 30e anniversaire et d'une nouvelle affiche pour la Journée mondiale des zones humides. Pour avoir rapidement accès à tous ces documents, consultez la section Journée mondiale des zones humides sur notre site web: <http://ramsar.org>